



**Avis aux actionnaires**

Luxembourg, le 20 mars 2020

Cher Actionnaire,

Nous vous adressons la présente afin de vous informer des **modifications** suivantes qui seront reflétées dans la prochaine version du Prospectus datée d'**avril 2020** et qui seront effectives à compter du **20 avril 2020**.

**1. ECPI Circular Economy Leaders**

Dans votre intérêt, et afin d'harmoniser les heures limites d'acceptation des ordres de toutes les classes d'actions Global Equity ETF, les ordres de souscription, de rachat et de conversion du compartiment « ECPI Circular Economy Leaders » seront traités selon les nouvelles règles de **centralisation des ordres**, comme suit :

	<b>Heure limite actuelle</b>	<b>Nouvelle heure limite</b>
<b>Classes d'actions UCITS ETF</b>	15 h 30 CET	<b>16 h 30 CET</b>

L'heure limite relative aux **ordres STP** et aux **ordres non STP** pour les classes d'actions Track **demeure inchangée** (16 h 30 CET et 12 h 00 CET respectivement). L'heure mentionnée est celle du Luxembourg.

**2. MSCI Europe Small Caps ex CW**

Veuillez noter que l'**indice** suivi par le compartiment MSCI Europe Small Caps ex CW sera **modifié** afin d'**intégrer les critères d'Investissement socialement responsable (ISR)**. Même si cet indice est plus concentré que l'indice actuel, ce changement **limitera également la pondération maximale** d'une société à 5 %.

En outre, de nouvelles grilles d'exclusion, comme celles relatives aux Controverses des Nations Unies, celles qui s'appliquent au Pétrole et au Gaz non classiques et classiques, au Charbon thermique, etc. seront mises en œuvre dans le cadre du nouveau processus de construction des indices.

Cela a pour résultat que certains émetteurs de l'indice MSCI Europe Small Caps, anciennement Controversial Weapons (NTR), ne respectant pas ces critères, ne seront pas inclus dans le nouvel indice.

Puisque l'univers d'investissement ciblé est plus spécifique, ce compartiment conviendrait mieux aux investisseurs souhaitant intégrer les critères SRI dans leurs investissements.

En conséquence, la dénomination du compartiment sera également modifiée, compte tenu du nouvel indice.

Les modifications de dénomination et d'indice suivi par le compartiment MSCI Europe Small Caps ex CW sont, entre autres, reprises dans le tableau au point 5 ci dessous.

**3. NMX® 30 Infrastructure Global**

Veuillez noter que l'**indice** suivi par le compartiment NMX® 30 Infrastructure Global sera **modifié** afin d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce nouvel indice offre aux investisseurs une exposition à des sociétés du marché mondial développé, qui sont les mieux placées pour saisir les opportunités offertes par la demande croissante de développement et d'entretien des infrastructures mondiales durables.

Ce nouvel indice, émis par un autre fournisseur d'indices, est plus diversifié et exposé à un grand nombre de sociétés des marchés internationaux respectant les critères ESG en sélectionnant les émetteurs ayant obtenu de meilleurs résultats ESG, et en appliquant une sélection positive et l'exclusion des secteurs controversés. De plus, l'indice ECPI Global ESG Infrastructure est un indice pondéré et, par conséquent, la pondération des titres n'est pas fondée sur la capitalisation boursière.

Puisque l'univers d'investissement ciblé est plus spécifique, ce compartiment conviendrait mieux aux investisseurs souhaitant intégrer les critères ESG dans leurs investissements.

En conséquence, la **dénomination** du compartiment sera également **modifiée**, compte tenu du nouvel indice.

Les modifications de dénomination et d'indice suivi par le compartiment NMX® 30 Infrastructure Global sont, entre autres, reprises dans le tableau au point 5 ci dessous.

#### **4. *Tableau des modifications***

En plus des points ci-dessus, veuillez trouver ci-dessous le tableau résumant les modifications de dénomination et d'indice :

<b><i>Dénomination actuelle du Compartiment</i></b>	<b><i>Dénomination actuelle de l'indice</i></b>	<b><i>Nouvelle dénomination du Compartiment</i></b>	<b><i>Nouvelle dénomination de l'indice</i></b>
MSCI Europe Small Caps ex CW	MSCI Europe Small Caps ex Controversial Weapons (NTR)	<b>MSCI Europe Small Caps SRI S Series 5% Capped</b>	<b>MSCI Europe Small Caps SRI S Series 5% Capped (NTR)</b>
NMX® 30 Infrastructure Global	NMX® 30 Infrastructure Global (TR)	<b>ECPI Global ESG Infrastructure</b>	<b>ECPI Global ESG Infrastructure Equity (NR)</b>

D'autres modifications d'ordre rédactionnel ont été apportées afin d'actualiser et d'améliorer la formulation générale du Prospectus ou pour être conformes aux nouvelles lois et réglementations.

Les termes et expressions non définis dans le présent avis ont la même signification que dans le Prospectus de la Société.

Il est recommandé aux actionnaires qui détiennent leurs actions par le biais d'une chambre de compensation de se renseigner sur les dispositions spécifiques s'appliquant aux souscriptions, rachats et conversions effectués par le biais de ce type d'intermédiaire.

#### **Vos options :**

1. Si ces modifications vous conviennent, aucune démarche de votre part n'est nécessaire.
2. Si vous n'approuvez pas les modifications à mettre en œuvre dans les compartiments dans lesquels vous êtes investi, comme détaillé ci-dessus, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions sans frais jusqu'au 20 avril 2020.
3. Si vous avez des **questions**, veuillez contacter notre **Service clientèle (+ 352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com)**.

**Les Avis aux actionnaires sont consultables sur notre site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).**

Cordialement,

**Le Conseil d'administration**